



Litige free factures ancien locataire

Par **zoltek**, le **24/11/2009** à **13:10**

Bonjour,

j'ai emmenagé dans un appartement en mai 2009. J'ai voulu acquiescer internet et téléphone et tv illimité et me suis donc renseigné chez free. Tout a été ok, j'ai donc envoyé les documents demandés par le prestataire et à la réception de ceux-ci, un conseiller m'a appelé afin de me faire savoir qu'il y aurait un délai d'attente de 3 mois, je lui ai donc dit que je ne donnais pas suite et ai envoyé un mail afin de la confirmer au service client. Cependant, cela a fait 2 prélèvements que free me font sur mon compte et lorsque j'appelle le service client on me dit que c'est pour des appels surtaxés vers l'Australie en avril 2007, date à laquelle je n'occupais pas ce logement, que puis-je demander en réparation à part le remboursement de ces prélèvements et des frais téléphoniques vers le service client depuis mon portable? Y a-t-il un texte de loi pour ce genre de situation, en résumé donc, je paie les factures de l'ancien locataire (à savoir que ces appels ont été émis depuis un autre numéro de fixe que le notre actuel, certainement la ligne de l'ancien locataire. merci d'avance

Par **LeKingDu51**, le **24/11/2009** à **20:02**

Bonjour,

Non, il n'y a pas grand chose à obtenir chez eux sauf en avantages commerciaux si vous décidez finalement d'aller chez eux.

C'est certes une erreur de leur part mais qui vous cause un préjudice peu important. Vous pourriez éventuellement en obtenir réparation auprès de la juridiction de proximité mais il vous n'y gagneriez pas grand chose.